Association *RLCdoc* le 15 mars 2026.

LE COLD CASE DE PEYROLLES

En cette fin de soirée du samedi 7 octobre 1950, dans le petit village audois de Peyrolles, la température est suffisamment clémente pour que Charles Thérez décide d'aller à pied jusqu'au bourg voisin de Serres afin d'aller saluer quelques amis au café Doutre et, pourquoi pas, y disputer une partie de cartes ou deux.

Demain, dimanche, il pourra faire la grasse matinée et il sait que, comme à l'accoutumée, son épouse le réveillera avec un bon bol de café bouillant qu'il dégustera dans son lit. C'est donc d'humeur guillerette que Charles Thérez quitte la ferme familiale après avoir embrassé sa femme et ses enfants.

Dimanche matin, les cloches de l'église du village ont réveillé Madame Thérez de bonne heure et, après avoir préparé le café, elle se dirige vers la chambre d'ami occupée par son mari pour lui apporter son petit-déjeuner. En effet, depuis quelques mois, les époux font chambre à part car la vieille mère de Madame Thérez, impotente et aveugle, a été accueillie au foyer et sa fille doit fréquemment s'occuper d'elle en cours de nuit. Son mari devant se lever tôt le matin pour s'occuper des vignes et des travaux de la ferme, ils ont donc décidé, par confort, de dormir séparément.

Lorsqu'elle pénètre dans la chambre de son époux, Madame Thérez est surprise de constater que le lit est inoccupé. Il n'a même pas été défait... son mari n'a pas dormi à la maison.

Inquiète, car cela ne lui est jamais arrivé, elle demande à Michel Rousset, un voisin, s'il peut se rendre en vélo jusqu'au village de Serres afin de vérifier si son époux n'a pas passé la nuit sur place. Monsieur Rousset accepte volontiers, enfourche sa bicyclette et prend la route alors que le jour se lève sur la Haute-Vallée de l'Aude.

À environ 300 mètres de l'entrée du village de Serres, Michel Rousset freine brutalement. Sur le bas-côté de la route, il vient d'apercevoir une forme allongée dans l'herbe. S'en approchant prudemment, il laisse tomber son vélo à terre, en état de sidération... il vient de reconnaître le corps sans vie de son voisin, Charles Thérez, baignant dans une mare de sang.

Charles Thérez

Un étranger à Peyrolles
Charles Thérez n'était pas un enfant du pays. Arrivé à Peyrolles au milieu des années 1930, au terme d'un long parcours de « trimardeur » qui lui avait fait traverser une partie de la France, il avait fini par poser son pauvre bagage dans le petit village audois... il était enfin arrivé au bout de son chemin. Sympathique, courageux et ne rechignant pas à l'effort, il fut d'emblée bien accueilli par les villageois pour qui une paire de bras solides n'étaient pas superflus. Finalement adopté par la population, il épousa une fille du pays et eu des enfants avec elle. Installés dans une grande ferme en bordure du village, ils exploitaient ensemble les terres et les vignes familiales à l'instar de la quasi totalité des habitants de la région. Un couple sans histoire, comme tant d'autres à Peyrolles.

L'enquête
Les premières investigations judiciaires furent effectuées par les gendarmes de Couiza et de Limoux, sous le commandement du capitaine Lacaje. Il fut ainsi établi que Charles Thérez avait quitté son domicile le samedi aux alentours de 20h00 et qu'il n'avait en aucun cas prévu de rester dormir à Serres. La victime était unanimement décrite comme un homme affable et sympathique et personne, dans son entourage proche, ne lui connaissait d'ennemi.

Rapidement, le procureur de la République Costesègue, du parquet de Carcassonne, fit ouvrir une information judiciaire et ce fut le juge d'instruction Sagols qui en reçut la charge. Le magistrat instructeur délivra commission rogatoire au commissaire de police Séménou de Limoux qui, secondé par les inspecteurs de la brigade mobile de Montpellier, reprit à son compte l'enquête initiée par les gendarmes.

Un point de détail important fut alors mis en évidence par les policiers. Le témoin, Michel Rousset, celui qui avait découvert le cadavre de son voisin sur le bas-côté, indiqua que, la veille au soir, c'est-à-dire le samedi vers 20h30, alors qu'il revenait de Serres et rentrait à Peyrolles sur sa bicyclette, il avait aperçu « une forme sombre » sur le bord de la route. La nuit tombant et étant en retard, il ne s'était pas arrêté, pensant qu'il s'agissait d'un ivrogne qui cuvait son vin. C'est en se souvenant de cette horrible coïncidence qu'il avait alors compris que c'était le corps de Charles Thérez qu'il avait entraperçu la veille. Il confia ce troublant élément d'enquête au commissaire Séménou qui put alors déterminer que la mort du malheureux était survenue entre 20h00 et 20h30 le samedi soir.

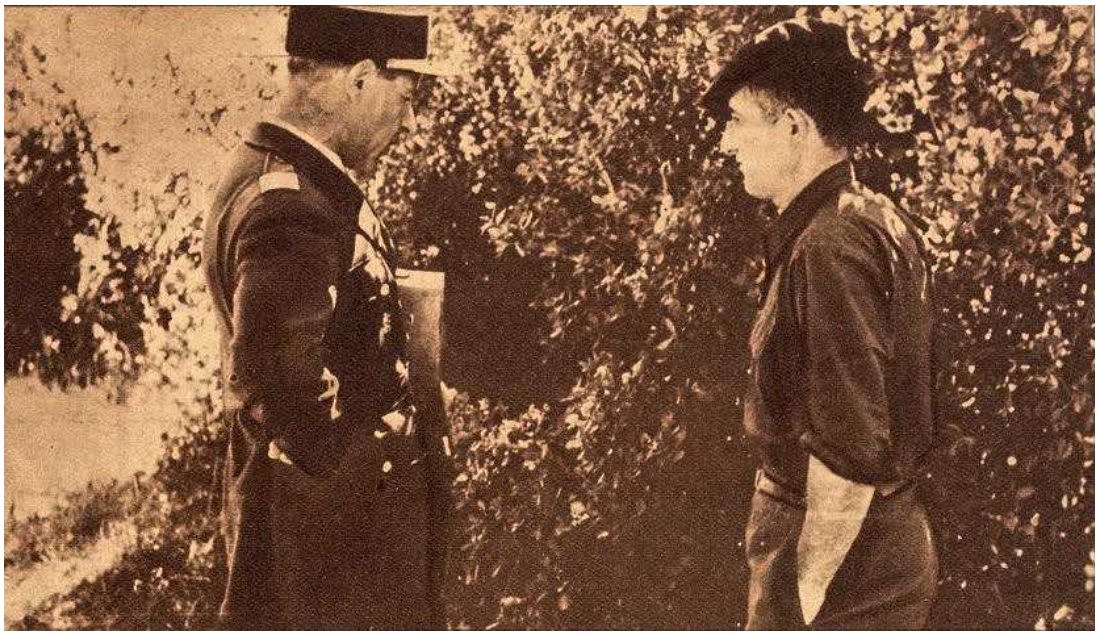

Le témoin Michel Rousset interrogé par le Capitaine Lacaje

Le docteur Soum, médecin légiste, put établir les circonstances de l'assassinat. Selon ses constatations, la victime avait été attaquée, par surprise, alors qu'elle arrivait pédestrement à l'entrée du village de Serres et avait reçu deux coups d'un instrument contondant à la tête, portés avec une extrême violence. Le premier l'avait atteint au niveau du front et le second à la nuque... la mort avait été quasi-instantanée.

Charles Thérez, bien qu'handicapé par une vieille blessure à la jambe, était un homme vigoureux et en capacité de résister à un agresseur, pour peu qu'il ait été confronté à lui. En l'occurrence, il fut véritablement pris dans un guet-apens et attaqué par surprise, puisqu'il avait encore la main gauche dans sa poche lorsqu'il s'écroula à terre, mortellement touché. De fait, son meurtrier avait parfaitement préparé son geste et ne lui laissa aucune chance de survie, la préméditation étant largement avérée.

Cependant, il fut rapidement établi que le crime n'avait pas un mobile crapuleux puisque la victime n'avait pas été délestée de son argent, ni de ses papiers et rapidement, les enquêteurs formèrent l'hypothèse que l'assassinat de Charles Thérez relevait plus certainement d'un règlement de compte motivé par le ressentiment, la haine ou la vengeance.

L'enquête de voisinage et les minutieuses recherches et investigations menées sur le terrain par les fonctionnaires de police ne permirent pas d'apporter d'éléments de nature à faire avancer l'enquête. Au terme de plusieurs mois, faute de suspect ou d'indices probants, le juge Sagols dût se résoudre à transmettre une ordonnance de non-lieu au parquet de Carcassonne... et le procureur Costesègue classa l'affaire.

Il convient de préciser que l'assassinat de Charles Thérez eut un grand écho médiatique dans l'ensemble du pays, puisque plusieurs journaux provinciaux comme : *« Le Soir de Marseille »*, *« Le Berry Républicain »*, *« Les dernières nouvelles d'Alsace »*, *« La Liberté du Morbihan »* ou encore *« L'Aisne nouvelle »* relatèrent ce sinistre fait-divers en temps réel.

Le corps d'un cultivateur *le crâne fracassé* est découvert dans un fossé

CARCASSONNE. — Un cultivateur, M. Charles Therez, habitant Peyrolles (Aude), a été assassiné pendant la nuit, sur la route allant de Serre à son domicile.

Le cadavre a été découvert dans un fossé bordant la route. Le crâne de la victime avait été fracassé, probablement à coups de matraque.

D'après les premiers renseignements recueillis par la brigade mobile de Montpellier, qui mène l'enquête, le cultivateur avait passé la soirée à jouer aux cartes dans un café de Serres et revenait à pied vers son domicile lorsqu'il a été attaqué.

Le mobile du meurtre n'a pu encore être élucidé, mais la thèse d'un crime crapuleux peut cependant être écartée.

En effet, le portefeuille du cultivateur et tout l'argent qu'il contenait ont été retrouvés sur la victime.

Le Soir de Marseille du 9 octobre 1950

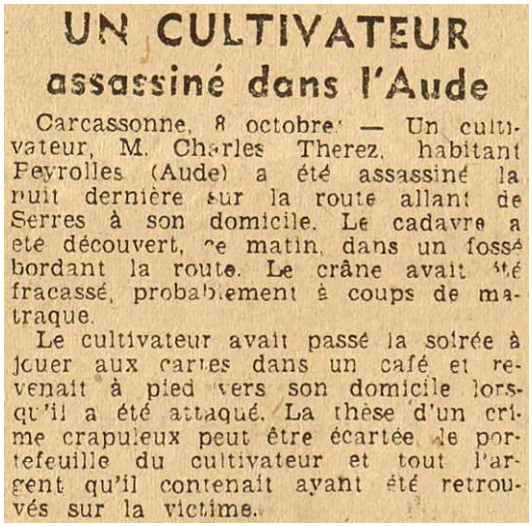

UN CULTIVATEUR assassiné dans l'Aude

Carcassonne, 8 octobre — Un cultivateur, M. Charles Therez, habitant Peyrolles (Aude) a été assassiné la nuit dernière sur la route allant de Serres à son domicile. Le cadavre a été découvert, ce matin, dans un fossé bordant la route. Le crâne avait été fracassé, probablement à coups de matraque.

Le cultivateur avait passé la soirée à jouer aux cartes dans un café et revenait à pied vers son domicile lorsqu'il a été attaqué. La thèse d'un crime crapuleux peut être écartée, le portefeuille du cultivateur et tout l'argent qu'il contenait ayant été retrouvés sur la victime.

Le Berry Républicain du 9 octobre 1950

CARCASSONNE. — Un cultivateur, M. Charles Therez, habitant Peyrolles (Aude), a été assassiné la nuit dernière sur la route allant de Serres à son domicile. Son portefeuille et son argent ne lui ont pas été volés.

Les dernières nouvelles d'Alsace du 10 octobre 1950

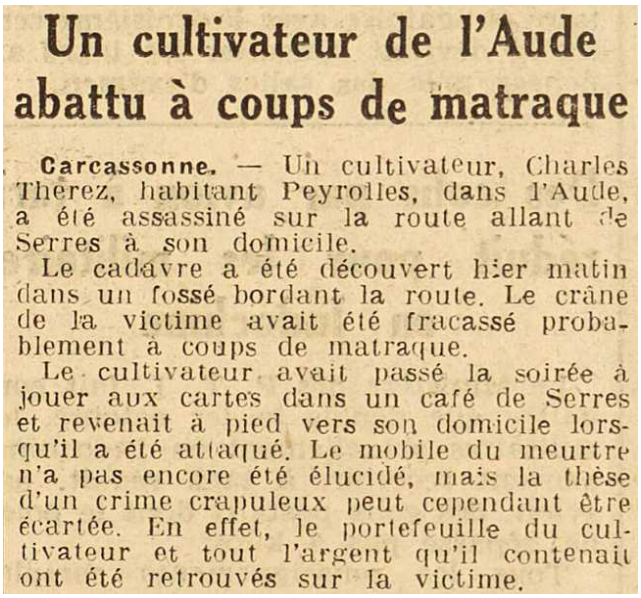

Un cultivateur de l'Aude abattu à coups de matraque

Carcassonne. — Un cultivateur, Charles Thérez, habitant Peyrolles, dans l'Aude, a été assassiné sur la route allant de Serres à son domicile.

Le cadavre a été découvert hier matin dans un fossé bordant la route. Le crâne de la victime avait été fracassé probablement à coups de matraque.

Le cultivateur avait passé la soirée à jouer aux cartes dans un café de Serres et revenait à pied vers son domicile lorsqu'il a été attaqué. Le mobile du meurtre n'a pas encore été élucidé, mais la thèse d'un crime crapuleux peut cependant être écartée. En effet, le portefeuille du cultivateur et tout l'argent qu'il contenait ont été retrouvés sur la victime.

La Liberté du Morbihan du 10 octobre 1950

UN CULTIVATEUR ASSASSINE DANS L'AUDE

Carcassonne. — Un cultivateur, M. Charles Therez, habitant Peyrolles (Aude) a été assassiné la nuit dernière sur la route allant de Serres à son domicile.

Le cadavre a été découvert ce matin dans un fossé bordant la route. Le crâne de la victime avait été fracassé, probablement à coups de matraque.

D'après les premiers renseignements recueillis par la Brigade mobile de Montpellier qui mène l'enquête, le cultivateur avait passé la soirée à jouer aux cartes dans un café de Serres et revenait à pied vers son domicile lorsqu'il a été attaqué. Le mobile du meurtre n'a pu encore être élucidé, mais la thèse d'un crime crapuleux peut cependant être écartée, le portefeuille du cultivateur et tout l'argent qu'il contenait ont en effet, été retrouvés sur la victime.

L'Aisne nouvelle du 10 octobre 1950

Les hypothèses

Que s'est-il passé en ce début de nuit d'octobre 1950 sur la route de Peyrolles à Serres ? Pourquoi Charles Thérez, brave homme et honnête père de famille, fut-il victime d'une embuscade mortelle ? À ce jour, personne n'est en mesure de l'expliquer.

Par la suite, comme souvent en de telles circonstances, les langues se délièrent et la région bruissa de théories et d'hypothèses aussi farfelues les unes que les autres. Deux, cependant, méritent d'être évoquées, car elles sont basées sur des faits possiblement crédibles à mettre en relation avec le passé, proche ou lointain, de la victime.

Lors de l'enquête de voisinage, les inspecteurs de la brigade mobile apprirent ainsi que Charles Thérez, la veille de sa mort, s'était rendu au marché de Limoux et avait déjeuné, à l'hôtel Valent, avec un individu ne semblant pas être de la région.

Avait-il rendez-vous avec cet homme mystérieux ? Ce dernier était-il en lien avec celui qui tendit le mortel guet-apens à l'entrée de Serres ? Nul ne put le dire, car cet « étranger » ne fut jamais identifié et la piste rapidement abandonnée par les enquêteurs, faute d'éléments supplémentaires.

Dans le village de Peyrolles, bien plus tard, fut également évoquée une autre histoire ; une vieille affaire remontant à l'époque troublée de l'Occupation et de la Résistance. À la fin de la guerre, quelques maquisards espagnols, dont le camp de base était situé non loin de Rennes-le-Château, auraient eu l'opportunité de récupérer, à leur unique profit, un conteneur avec de l'argent qui venait d'être parachuté par l'aviation alliée. Charles Thérez aurait eu vent de ce détournement et l'un des espagnols aurait voulu le faire taire.

Cette information me semble suffisamment importante pour être développée. Opérons donc un petit retour en arrière de quelques années, afin de nous retrouver durant la sombre période de l'Occupation. Plusieurs maquis audois étaient composés de guérilleros espagnols qui, après la victoire du Général Franco, avaient décidé de poursuivre la lutte dans le Sud de la France. Endurcis par trois ans de guerre, ils constituaient un précieux renfort pour les forces

françaises de l'intérieur et ils n'épargnèrent ni leur sueur ni leur sang dans la lutte contre l'occupant allemand.

Dans l'Aude, le premier parachutage fut effectué le 15 mars 1943 à Lescale, près de Puivert ; les containers réceptionnés par le Maquis renfermaient des postes émetteurs. Le 23 novembre de la même année, un largage fut effectué par les alliés au dessus de la ferme des Soubirous, à Espéraza. Deux parachutistes anglais furent largués et l'un d'eux, blessé à la jambe lors de l'atterrissage, fut transporté à la clinique de Quillan.

Est-ce l'un de ces parachutages de containers, contenant une grosse somme d'argent en espèces, qui aura été à l'origine de la mort de Charles Thérez ? Certains anciens de la région en restent encore persuadées.

Quel crédit donner à cette information ? Bien peu, il convient de le reconnaître, car les mémoires vivantes ont presque toutes disparu. Elle entre tout de même en résonnance avec cette macabre découverte de trois squelettes, en 1956, dans les jardins de l'hôtel de la Tour à Rennes-le-Château. Les restes de trois hommes, âgés de 25 à 35 ans, dont la mort remontait à une quinzaine d'années tout au plus, d'après ce qui ressortira de l'enquête des gendarmes de Couiza. Il a été dit, qu'à l'époque, des maquisards espagnols s'étaient réfugiés dans le domaine partiellement désaffecté de l'abbé Saunière et qu'une affaire de « trésor de guerre » aurait été la cause de leurs décès.

Et c'est précisément cet élément qui pourrait nous permettre de relier l'assassinat de Charles Thérez à deux autres faits-divers sanglants, perpétrés dans la région six années auparavant.

Le premier drame se déroula le 30 juin 1944 au lieu-dit « Barthès », sur la commune d'Albières. Au milieu d'un bois, un bûcheron découvrit un cadavre qui fut rapidement identifié comme étant celui d'un certain Bonaventure Rivière, un palefrenier de 58 ans honorablement considéré dans la région. Le docteur Philippe Soum - le médecin légiste qui procédera aux constatations médico-légales sur la dépouille mortelle de Charles Thérez, quelques années plus tard - établira que la victime avait reçu un fort coup de gourdin sur le crâne, puis avait été abattue d'une balle dans la nuque, tirée à bout portant.

Bonaventure Rivière

Deux jours plus tard, dans la nuit du 2 au 3 juillet 1944, les époux Carrère, qui dormaient paisiblement dans leur maison de Rennes-les-Bains, furent réveillés brutalement par un groupe de cinq hommes en armes qui firent irruption dans leur demeure et, dans un mauvais français, leur intimèrent l'ordre de donner l'argent du ménage. Le maître de maison, profitant d'un moment d'inattention des malfaiteurs, parvint à s'enfuir par la fenêtre afin d'aller chercher du secours. Sous la menace des armes de guerre, son épouse remit la somme de cinquante mille francs à ses agresseurs, qui dérobèrent les bicyclettes du couple avant de prendre la fuite. Cependant, avant de quitter les lieux, celui qui semblait être le chef de la bande tira une rafale de pistolet mitrailleur sur la femme qui s'écroula, gravement blessée.

Les époux Carrère

Madame Carrère, par miracle, survivra à ses blessures et une enquête, rapidement diligentée par les services de police locaux, permettra d'établir que les agresseurs des époux Carrère étaient des réfugiés espagnols qui, sous couvert de Résistance, profitaient du chaos engendré par la fin de la guerre pour commettre crimes et délits dans toute l'Occitanie. Quatre hommes furent prestement interpelés : Rico Nereo, Santiago Rodriguez, Alfonso Caspuenaset et Justo Abadias. Entendus pas les autorités judiciaires, ils dénoncèrent leur chef, un certain Rojas Justo Perez. Condamné à mort par contumace, celui-ci parvint à échapper aux poursuites.

Mais, l'assassinat de Charles Thérez, en octobre 1950, incita le commissaire principal Brieussel et les inspecteurs Oulhiou et Guibert à opportunément ressortir le « cold-case de Peyrolles ». Une minutieuse enquête d'environnement dans le milieu des émigrés espagnols permit alors de retrouver la trace de Rojas Justo Perez, né en 1905 à Mesegar de Tajo (Espagne). Marié, père de deux enfants et affranchi de tout remord, il vivait paisiblement à Meyrueis, dans le département de la Lozère.

Si son implication majeure dans le vol à main armée et la tentative de meurtre de Rennes-les-Bains fut démontrée, tout autant que sa culpabilité dans l'assassinat de Bonaventure Rivière, Rojas Justo Perez ne fut pas inculpé pour le meurtre de Charles Thérez.

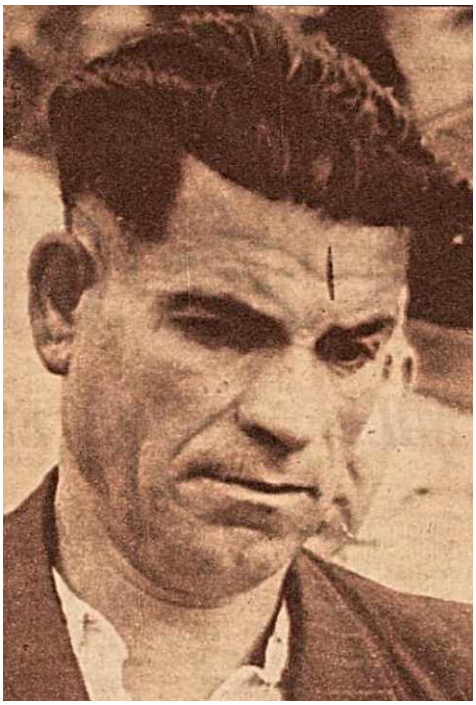

Rojas Justo Perez

Combien d'autres sordides règlements de comptes, d'assassinat crapuleux ou de morts suspectes endeuillèrent-ils ainsi le département de l'Aude, au cours des sombres années de l'Occupation et dans l'immédiate après-guerre ? Mais il est tout de même étrange de constater que le petit village de Peyrolles fut suffisamment attractif, en cette première moitié du XX° siècle, pour que deux « étrangers » décident de s'y installer définitivement. En effet, outre Charles Thérez, c'est également dans ce hameau, qui ne comptait qu'une cinquantaine d'habitants dans les années 1930-1940, qu'un citoyen américain du nom de Louis Lawrence acheta le moulin des Pontils, en 1917, et y vécu jusqu'en 1954.

Savait-il, ce visiteur d'Outre-Atlantique, qui fit ériger un bien étrange tombeau sur sa propriété, que le moulin, dont il était propriétaire, avait également été le théâtre d'un double crime sanglant, puisque le meunier en titre, Emmanuel Caraguel, y avait assassiné son frère et tenté de tuer sa belle-sœur, en octobre 1832.

Mais cela... c'est une autre histoire.

François Lange - 15 mars 2026.

Merci à Jean-Claude De Brou d'avoir mis à notre disposition les anciens numéros de « Qui ? Détective » relatant les faits-divers évoqués supra, et à Patrick Mensior pour ses compléments de documentation.

Merci à Françoise Bourrel de nous avoir communiqué les archives de son père, Adrien, qui était le fils de Louis-Bertram Lawrence, « L'Américain des Pontils ».